

Hauts-de-Seine

14/02/13 Le PARISIEN

CHÂTENAY-MALABRY Au conseil ce soir

L'opposition dénonce des emprunts toxiques

« C'est une bombe à retardement », s'alarme la section du Parti socialiste de Châtenay-Malabry. Qui réclamera ce soir, lors du conseil municipal, la constitution d'une commission ad hoc pour « mettre à jour les emprunts toxiques » que la ville a contractés dans les années 1990 et 2000. Des prêts relativement complexes, composés de deux périodes : une première où le taux est fixe et bas et une seconde, plus dangereuse, où il devient variable et haut. « Le maire donne l'impression d'être dans sa tour d'ivoire et de nier la réalité. Mais sur nos comptes administratifs 2011, il apparaît clairement que seuls 39,3 % de notre encours de la dette sont sans risque. Tout le reste est potentiellement dangereux », s'alarme Sylvie Delaune, présidente du groupe PS de Châtenay-Malabry.

■ Le PS suggère un recours

L'élue explique notamment la présence sur le compte administratif d'emprunts « classés 6F », classification la plus dangereuse selon le barème Gissler qui fait référence, car synonyme d'une grande complexité. « Pis, le maire a par exemple renégocié la dette pour deux de nos emprunts. Il a sécurisé la fluctuation du taux... jusqu'aux prochaines municipales de 2014. S'il ne l'avait pas fait, nous serions à 32 % de taux ! Alors que notre ville est l'une des plus endettées de France, avec près de 80 M€ d'emprunts pour un budget de 40 M€ », assure Sylvie Delaune. Et de suggérer le recours à

une action en justice s'appuyant sur la démarche du conseil général de Seine-Saint-Denis, qui a obtenu vendredi dernier l'annulation des taux d'intérêts excessifs.

Une proposition que le maire balayait hier d'un revers de main. « L'emprunt toxique est le seul cheval de bataille de l'opposition parce qu'elle n'a rien d'autre à dire. Mais ce sont des amalgames », lâche Georges Siffredi. D'après lui, Châtenay ne possède « aucun prêt dangereux » : « Nos montages financiers sont moins complexes que d'autres collectivités et donc plus sûrs, assure-t-il. Sur cinq emprunts, nous avons sécurisé les taux pour deux d'entre eux jusqu'en 2020-2021. D'ici là, une partie du capital aura été remboursée et le taux ne pourra, ensuite, pas dépasser 7 % », précise le maire. Il confirme également que pour deux autres « une renégociation a été faite jusqu'en 2014. Leur capital est minime et, quel que soit le taux, ce ne sera pas dramatique. Quant à notre endettement, il est globalement le même qu'en 1995, quand le PS était à la mairie ».

Dans un rapport de 2011, la chambre régionale de la Cour des comptes avait néanmoins noté que « les emprunts souscrits depuis une dizaine d'années par Châtenay-Malabry répondent plus à une logique de spéculation » et constituent « un risque important pour la commune », ajoutant que « dans le cas d'une collectivité dont la situation financière est déjà tendue, il convient de s'interroger sur la pertinence de recourir aussi massivement à de tels produits ».

J.VA.